



CLIENT

EXIGENCES FOURNISSEURS

Etablie par	Relue par	Validée par	Date d'application
Tony OLIVIER (Ingénieur ICAM)	David PASCAL-SUISSE (RF)	Arnaud FAUVEL (DSR) Jérémie DUVAL (DG)	02/10/2023

SOMMAIRE

1. DOMAINE D'APPLICATION	2
2. INTRODUCTION	3
3. CODE DE CONDUITE	4
a. Éthique des affaires	4
• Général	4
• Corruption.....	5
• Fraude et intégrité financière	5
• Concurrence.....	5
• Conflits d'intérêts	6
b. Employés.....	6
• Droits de l'Homme et du travail.....	6
• Traitement des données à caractère personnel	7
• Communication.....	7
c. Environnement	8
d. Violations du code de conduite	8
4. ÉVALUATION DES FOURNISSEURS	9
5. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
6. DIFFUSION ET ARCHIVAGE.....	11
7. ANNEXES	11

1. DOMAINE D'APPLICATION

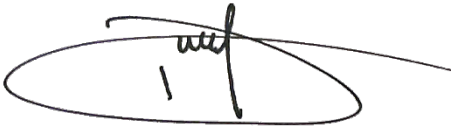

Ces exigences s'appliquent à l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants qui engagent une relation commerciale avec Boccard Parcs et Jardins pour l'ensemble de ses activités.

2. INTRODUCTION

Boccard Parcs et Jardins est une entreprise qui s'oblige à respecter les normes les plus strictes en matière sociale, environnementale et économique. Pour cela, elle a engagé des démarches pour obtenir la certification B-Corp. Elle souhaite aussi s'intégrer dans la stratégie du groupe ID Verde, de ses 10 engagements ESG et qui compte déjà plusieurs de ses filiales certifiées ou engagées dans une certification B-Corp. Ce principe figure dans l'objet social de l'entreprise et fait donc partie intégrante de la base juridique de l'entreprise : " *Dans l'exercice de ses activités, la Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif* ".

Pour remplir ses engagements ESG, Boccard est tenue de développer en permanence des activités qui encouragent les comportements durables à la fois au sein de sa propre organisation mais aussi chez les fournisseurs, les partenaires et les clients.

Les exigences et attentes générales à l'égard des fournisseurs de Boccard Parcs et Jardins sont précisées dans ce document.

Jérémie DUVAL	Arnaud FAUVEL
Directeur Général	Directeur Suisse-Romande Président du Conseil d'Administration
Signatures :	
	

3. CODE DE CONDUITE

L'objectif de ce code de conduite est de définir le cadre des attentes en matière d'éthique des affaires et d'intégrité que les fournisseurs de Boccard Parcs et Jardins doivent respecter.

Le présent code de conduite repose sur trois valeurs fondamentales :

- **Le Capital Humain**
- **L'Environnement**
- **La Valeur Ajoutée**

Boccard Parcs et Jardins ainsi que ses fournisseurs doivent travailler ensemble afin d'optimiser leur contribution à la création d'une Suisse plus verte et plus respectueuse du climat, tout en continuant à améliorer les conditions de travail pour leurs collaborateurs afin que ceux-ci figurent parmi les meilleurs à l'échelle nationale.

a. Éthique des affaires

- **Général**

Boccard Parcs et Jardins opère en Suisse et se conforme à la législation et aux normes internationales, fédérales et cantonales en vigueur, quel que soit le type d'activité. Dans le même temps, nous interagissons de manière responsable, éthique et transparente avec tous nos clients, fournisseurs et partenaires.

Boccard Parcs et Jardins travaille avec et selon trois valeurs fondamentales :

1. Nous promovons le bien-être par le biais d'un engagement sociétal, local et inclusif.
2. Nous optimisons notre leadership en matière environnementale.
3. Nous menons des actions de sensibilisation au changement climatique et soutenons des solutions innovantes et durables.

Enfin, nous sommes pleinement conscients du fait que nous devons constamment mériter la confiance qui nous est accordée par nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires et de nos actionnaires.

Nous souhaitons diffuser l'ensemble de ces valeurs auprès de nos fournisseurs, nos clients et nos partenaires.

- **Corruption**

La corruption recouvre toute une série de termes tels que les pots-de-vin, les paiements de facilitation (dessous-de-table...), le détournement de fonds, les rétrocommissions, la fraude, l'extorsion et le népotisme. Chez Bocard Parcs et Jardins, nous sommes formés aux engagements éthique et d'intégrité du Groupe ID Verde, et nous suivons des règles et normes fédérales Suisse. Nous rendons compte de manière transparente des transactions financières (certifiées par un organisme externe) et nous luttons contre la corruption sous toutes ses formes. C'est un moyen, pour nous, de démontrer notre responsabilité économique et sociétale, et nous attendons de la part de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils adoptent le même comportement. Nous ne tolérons aucune corruption parmi nos fournisseurs et sous-traitants.

- **Fraude et intégrité financière**

La fraude consiste à tromper une personne ou une entreprise en lui faisant subir une perte financière de manière illicite dont il a été tiré un profit, par exemple, sous la forme d'argent, de biens ou de services. Chez Bocard Parcs et Jardins, nous nous concentrons sur la prévention et la détection des fraudes et ne participons en aucun cas à une quelconque forme de fraude à notre encontre, à l'encontre de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires, des autorités publiques ou de nos actionnaires.

Nous respectons la législation comptable Suisse et toutes les normes comptables applicables, et nous garantissons l'intégrité de nos transactions en conservant des documents et des comptes financiers organisés, complets et sécurisés.

Nous avons les mêmes attentes et exigences à l'égard de nos fournisseurs et sous-traitants en matière de prévention de la fraude et d'intégrité financière.

- **Concurrence**

Bocard Parcs et Jardins estime qu'une concurrence ouverte et loyale représente la meilleure approche pour nos clients, nos fournisseurs, nos employés et la société dans son ensemble. La concurrence favorise l'efficacité et l'innovation qui constituent les fondements d'une économie de marché performante. En outre, la violation du droit de la concurrence comporte également un risque pour la réputation de Bocard Parcs et Jardins.

Nous exerçons donc nos activités dans le respect de la commission de la concurrence Suisse et n'acceptons aucune violation de ce droit, par exemple la fixation des prix, la cartellisation, le partage des marchés ou tout autre comportement ayant une intention ou un effet anticoncurrentiel. Nous attendons de la part de tous les fournisseurs et sous-traitants qu'ils exercent leurs activités dans le respect de la commission de la concurrence.

- **Conflits d'intérêts**

Nos décisions sont fondées sur ce qui est le mieux pour notre entreprise, et non sur des relations personnelles. Nous prenons des décisions sur la base de critères objectifs et d'un jugement professionnel, et nos décisions ne doivent jamais être indûment influencées par des intérêts personnels, sociaux, économiques ou politiques. De même, nous inciterons toujours nos fournisseurs et sous-traitants à prendre des décisions fondées sur un jugement professionnel et objectif.

Si un cas de conflit d'intérêts ne peut être résolu immédiatement, nous nous engageons à toujours informer la hiérarchie des parties concernées afin d'atténuer les effets du conflit d'intérêts.

Nous avons les mêmes attentes et exigences envers nos fournisseurs et sous-traitants visant à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts.

b. Employés

- **Droits de l'Homme et du travail**

Boccard Parcs et Jardins respecte les droits de l'homme à l'échelle internationale, et nous demandons que ces droits soient respectés chez nos clients, nos fournisseurs, nos sous-traitants et toute autre personne qui collabore directement ou indirectement avec Boccard Parcs et Jardins.

Nous cherchons à promouvoir un environnement de travail positif, inclusif et non discriminatoire, qui respecte chaque employé et qui est exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement fondée sur le sexe, la nationalité, la race, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, les opinions politiques, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Nous attendons, au même titre, de la part de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils promeuvent un environnement de travail inclusif.

Nous nous efforçons également de développer un environnement de travail au sein de notre entreprise qui favorise la santé, la sécurité et le bien-être, dans lequel la diversité est adoptée et utilisée comme une force, et dans lequel nous prenons soin de nos employés, qui ont droit à un lieu de travail sûr avec des machines sûres. Nous attendons, au même titre, de la part de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils promeuvent un environnement de travail sûr et épanouissant.

- **Traitement des données à caractère personnel**

Boccard Parcs et Jardins respecte les règles relatives au traitement des données à caractère personnel et considère la protection des données à caractère personnel comme une obligation fondamentale envers nos employés mais aussi envers nos clients et fournisseurs.

Boccard Parcs et Jardins ne collecte pas plus de données à caractère personnel que nécessaire et veille à ce que ces données soient uniquement partagées avec les employés qui en ont besoin pour effectuer leur travail. Nous conservons les données à caractère personnel en toute sécurité et les supprimons lorsque nous n'en avons plus besoin.

Nous attendons de la part de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils adoptent la même approche et accordent la même attention au traitement et à la protection des données à caractère personnel.

- **Communication**

En mettant l'accent sur la communication et la médiation, nous assurons un niveau élevé d'information pour les employés, les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et le grand public. Cela accroît notre crédibilité, instaure et renforce la relation de confiance au sein du groupe ID Verde ainsi qu'avec les parties prenantes externes. Cette démarche soutient notre identité et conforte notre position en tant qu'entreprise adoptant des comportements durables.

Nous ne pratiquons pas l'écoblanchiment, c'est-à-dire des pratiques commerciales trompeuses qui donnent l'impression que nous sommes plus respectueux de l'environnement et plus durables que nous ne le sommes réellement. Nous nous en tenons uniquement à des faits vérifiables lorsque nous communiquons sur l'environnement et le développement durable. Nous ne tolérons aucun écoblanchiment chez nos fournisseurs et sous-traitants.

c. Environnement

Chez Bocard Parcs et Jardins, nous nous engageons à protéger l'environnement. Nous savons que la protection de l'environnement constitue un paramètre concurrentiel essentiel pour nous, aujourd'hui et dans le futur. L'une des raisons pour lesquelles nous voulons que nos clients nous choisissent est notre leadership en matière environnementale.

Chez Bocard Parcs et Jardins, nous nous efforçons en permanence de réduire notre empreinte carbone, par exemple en diminuant nos émissions de CO² chaque année, et nous optimisons notre utilisation des ressources en recyclant autant que possible nos déchets. Nous intégrons également des considérations environnementales dans nos décisions d'achat, avant toute réunion et tout déplacement.

Bocard Parcs et Jardins œuvre à la protection de la biodiversité et sensibilise l'ensemble de ses employés, clients, fournisseurs et sous-traitants au changement climatique et à la préservation et la restauration de la biodiversité. En même temps, nous proposons les meilleures solutions durables à nos clients et soutenons les solutions innovantes ayant un impact positif sur l'environnement.

Bocard Parcs et Jardins attend de la part de tous les fournisseurs et sous-traitants nous fournissant directement ou indirectement des biens et des services, qu'ils prennent leurs propres initiatives mesurables pour protéger l'environnement. Dans le même temps, nous exigeons de recevoir de la documentation et des données sur les produits et services que nos fournisseurs nous procurent. Cela signifie que les déclarations environnementales de produits (DEP) et les instructions d'utilisation des produits chimiques doivent être fournies pour toutes les livraisons de matériaux.

La capacité des fournisseurs à tenir compte des facteurs humains et environnementaux dans leurs activités quotidiennes sera prise en considération lors du choix des fournisseurs avec lesquels développer des partenariats particulièrement étroits.

d. Violations du code de conduite

Bocard Parcs et Jardins ne tolère aucune répercussion à l'encontre des personnes qui ont signalé de bonne foi des violations réelles ou présumées du code de conduite ou de la législation. La "bonne foi" signifie que la personne a rapporté l'ensemble des faits de manière loyale et correcte.

Il en va de même pour le refus de commettre un acte constituant une violation du présent code de conduite ou de la législation en vigueur, que cela engendre ou non des pertes commerciales pour Bocard.

4. ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

Dans l'objectif d'une amélioration continue de l'impact social et environnemental de notre activité, Boccard Parcs et Jardins souhaite évaluer les performances de ses fournisseurs et sous-traitants en matière de responsabilité sociale et environnementale. Par conséquent, les fournisseurs et les sous-traitants doivent remplir chaque année le document d'évaluation transmis en complément du document "Exigences fournisseurs".

5. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Boccard Parcs et Jardins s'appuie sur une stratégie de développement durable axée sur les trois valeurs suivantes :

- Le Capital Humain
- L'Environnement
- La Valeur ajoutée

La stratégie de développement durable représente un élément essentiel de notre collaboration avec les fournisseurs et les sous-traitants et des attentes que nous avons à leur rencontre. Les fournisseurs et les sous-traitants doivent contribuer à la réalisation de la stratégie de développement durable de Boccard Parcs et Jardins.

Pour information, nos engagements sur les trois piliers ci-dessus sont les suivants :

CAPITAL HUMAIN

- Accroître chaque année le taux de satisfaction de nos employés
- Établir au moins un partenariat à long terme dans chaque domaine d'activité
- Augmenter le nombre de postes réservés aux personnes en difficulté sur le marché du travail

ENVIRONNEMENT

- Atteindre la neutralité carbone au niveau de nos émissions directes tout en réduisant continuellement nos émissions
- Contribuer à l'économie circulaire en recyclant 100 % des déchets verts, en atteignant un taux de recyclage de 70 % pour les autres déchets et en augmentant l'utilisation de matériaux recyclables.
- Augmenter chaque années nos actions qui contribuent positivement à la biodiversité.

VALEUR AJOUTÉE

- Sensibiliser au changement climatique et à la biodiversité en éduquant, informant et formant 100 % des employés et en impliquant nos partenaires.
- Étudier minutieusement tous les appels d'offres afin de proposer des alternatives durables
- Promouvoir des solutions innovantes ayant un impact positif sur l'environnement

6. DIFFUSION ET ARCHIVAGE

Cette procédure est disponible sans restriction dans le serveur informatique de Boccard Parcs et Jardins.

7. ANNEXES

Annexe 1 : 1^{ère} page questionnaire fournisseur

NOM DU FOURNISSEUR : XXXXX

DATE DE TRANSMISSION DU QUESTIONNAIRE : XX/XX/XXXX

A	IDENTITE	
	Société	
A.1	Dénomination sociale :
A.2	Adresse :
A.3	Code postal :
A.4	Ville :
A.5	Pays
A.6	Domaine d'activité enregistré (code APE)
A.7	Date de création
A.8	Capital social
A.9	Forme juridique
A.10	Organisation privée ou organisation publique
A.11	Numéro d'immatriculation (RCS, SIREN, etc.)
A.12	Lieu d'immatriculation
A.13	TVA intracommunautaire
A.14	DUNS (Data Universal Numbering System)
A.15	Effectif total
A.16	Site internet
	Mandataires sociaux (président, gérant, etc.) directs et indirects (rattachés à une personne morale), administrateurs et membres de conseil de surveillance	
	Personne physique	
A.17	Prénom
A.18	Nom
A.19	Date de naissance
A.20	Lieu de naissance
A.21	Code postal
A.22	Pays
A.23	Fonction
	Personne morale	
A.24	Dénomination sociale